



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

administration

Question écrite n° 1918

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de délivrance du certificat de changement de résidence. En effet, ces certificats délivrés pour les services des frontières et des douanes des pays de destination sembleraient s'obtenir dans des conditions variables, selon les départements. Il souhaiterait, en conséquence, connaître précisément les modalités d'obtention de ce document, les autorités habilitées à le délivrer et les pièces à fournir pour l'obtenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1918

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2523